

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 10 décembre 2019**

CP2019\_12\_13  
id. 4934

*Le 10 décembre 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Mme Marie-José MAURIÈGE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil départemental.*

*Nombres de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 10*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BESIERS (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. HEBRARD), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)*

*Absent(s) :*

*M. DESCAZEAUX*

*Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE POUR LA PRODUCTION DE  
LOGEMENTS SOCIAUX**

Monsieur le Président soumet à la commission permanente, trois dossiers présentés par Tarn et Garonne Habitat (TGH) dans le cadre des demandes d'aides à la

production de logements sociaux pour des opérations relevant des programmations État 2018 et 2019.

Par délibération du 5 avril 2017, l'Assemblée départementale a modifié l'intervention de la collectivité en réservant ses aides aux bailleurs sociaux, pour les surcoûts architecturaux et techniques en faveur des logements PLAI, à hauteur de 2 500 €, plafonnées à 10 logements, sous réserve que le Département ait été associé en amont au projet de construction ou d'acquisition.

TGH sollicite une aide départementale pour trois opérations sur les communes de Castelsarrasin, Caussade et Saint-Étienne-de-Tulmont qui ont fait l'objet d'un avis favorable de financement dans le cadre des crédits délégués État.

opérateur	commune	opération	n° Progos	Travaux	Subvention
TG	Castelsarrasin	Résidence Macalet 1 impasse du Génie — acquisition/amélioration 50 logements dont 15 PLAI (plafond de 10 retenu)	LOG05662	Surcoût accessibilité (ascenseurs non obligatoires)	25 000 €
TGH	Caussade	39/41 rue Jean Moulin Fraissades — construction 38 logements dont 4 PLAI	LOG05663	Surcoût sondages de sol et topographie	10 000 €
TGH	Saint-Étienne-de-Tulmont	11 rue de la Tauge — acquisition/amélioration 14 logements dont 4 PLAI	LOG05750	Surcoût accessibilité (ascenseur non obligatoire)	10 000 €
<b>TOTAL</b>		18 logements PLAI retenus x 2 500 €			<b>45 000 €</b>

La situation budgétaire sera la suivante :

* Autorisation de programme 2019	77 500 €
* Engagement à la précédente commission	15 000 €
* Engagement à la présente commission	45 000 €
* Disponible	17 500 €

## **DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 5 avril 2017 relative aux aides financières du Département en matière de logement social,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, dans le cadre des demandes d'aides à la production de logements sociaux l'attribution des subventions départementales pour un montant global de 45 000 € à Tarn-et-Garonne Habitat, pour les opérations suivantes :
  - 25 000 € pour l'acquisition-amélioration de 15 logements dont 15 PLAI à Castelsarrasin,
  - 10 000 € pour la construction de 38 logements dont 4 PLAI à Caussade,
  - 10 000 € pour l'acquisition-amélioration de 14 logements dont 4 PLAI à Saint-Étienne-de-Tulmont.
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2041782, sous-fonction 72 du budget départemental (FHAB – AI 6312).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC